

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 20/09/2023

Personnes présentes: François, Laurence, Frédéric, Xavier, Hélène, Delphine, Déborah, Audrey, Sébastien, Gaëlle, Arnaud, Jérémy, Katherine, Julien, Madame Fisse, Madame Baudine, Madame Anne, Madame Hélène, Madame Barbara, Madame Catherine

Personnes excusées : Françoise

1. Approbation du nouveau fonctionnement de l'AP

L'assemblée parcourt la proposition de Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.).

Quelques questions sont posées pour clarifier certains éléments et des modifications sont apportées directement en séance.

Une fois la lecture terminée, le R.O.I. est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Le R.O.I. approuvé se trouve en pièce jointe et sera publié sur le site de l'Association de Parents.

2. Election du Comité de l'AP

Comme indiqué par Konecto le mercredi 20/09/2023 au matin, l'élection du nouveau comité de l'A.P. est postposée à une date ultérieure.

Trois nouveaux candidats s'étaient manifestés pour faire partie du nouveau comité : Delphine Goderniaux, Arnaud Dricot et Julien Coppe dans un souhait de renforcer le comité actuel et non de le remplacer.

Les trois membres du comité actuel ne souhaitant actuellement pas s'engager pour un nouveau mandat, il est décidé de postposer les élections afin de permettre une meilleure transition et de laisser le temps à d'autres parents de manifester leur intérêt pour intégrer le nouveau comité.

D'un commun accord, un mandat temporaire est donné au comité en place pour continuer la coordination de l'A.P. jusqu'au VTT, afin de ne pas perturber l'organisation de cet événement clé pour l'A.P. et l'école.

Un nouveau planning sera communiqué dans les meilleurs délais afin de permettre à davantage de parents de connaître les événements de l'A.P., de soumettre leurs candidatures, d'ensuite informer tous les parents des candidatures reçues et de, finalement, procéder à l'élection du nouveau comité.

3. Approbation du budget prévisionnel 2023-2024 de l'AP

Au début de cette année scolaire 2023-2024, les comptes bancaires de l'A.P. sont créditeurs de ~20,200€.

Les dernières années, les montants suivants ont été dépensés au profit de l'école (et donc de nos enfants) :

- 2018-2019: ~9,900 €
- 2019-2020: ~5,500 € (année du Covid-19)
- 2020-2021: ~6,500 €
- 2021-2022: ~8,200 €
- 2022-2023: ~12,400 €

Ces montants dépendent largement des bénéfices générés par l'organisation du VTT :

- 2018-2019 : ~8,000 €
- 2019-2020: chiffre non disponible
- 2020-2021 : ~4,200 €
- 2021-2022 : ~13,000 €
- 2022-2023 : ~14,500 €

Sur cette base, les prévisions de dépenses pour l'école et les enfants pour l'année scolaire 2023-2024 sont présentées à l'assemblée. Quelques questions sont posées pour clarifier certains éléments et des modifications et ajouts sont apportés directement en séance.

Le budget amendé est soumis au vote et approuvé à l'unanimité pour un **montant total de ~13.300 €**. Les bénéfices engrangés lors des dernières éditions du VTT et de la marche familiale de l'école permettent en effet d'augmenter le montant par rapport aux années précédentes tout en conservant une marge de sécurité au cas où l'édition 2023 du VTT serait déficitaire.

Le budget approuvé se trouve en pièce jointe.

4. Divers

Dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence, la gratuité des fournitures scolaires est applicable cette année de la maternelle à la 2ème primaire.

Néanmoins, l'école peut demander une participation financière aux parents pour les activités culturelles et sportives jusque ~50 € par an et par enfant.

Comme mentionné lors de la revue du budget, une participation financière de l'A.P. est également prévue pour les activités culturelles et sportives de chaque enfant.

L'assemblée demande à l'école, qui l'accepte, d'utiliser en priorité ce budget mis à la disposition de l'école par l'A.P. Dans le cas où celui-ci ne serait pas suffisant, l'école demanderait une participation financière aux parents des élèves concernés, dans les limites prévues par le décret.

Du point de vue pratique, l'école planifiera au mieux les activités de l'année. L'école utilisera alors l'entièreté du budget de l'A.P. pour les activités prévues tout au long de l'année et étalera les demandes financières faites aux parents afin d'éviter de devoir éventuellement leur demander des participations financières plus importantes sur une courte période en fin d'année scolaire.